

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2024-12-04

Avis du CSRPN de Normandie

Projet de liste d'espèces pour les haies champêtres de Normandie

Présentation du dossier

Ce projet de liste d'espèces pour les haies champêtres en Normandie résulte de la convergence de plusieurs initiatives en cours concernant le choix des essences pour les plantations de haies. Les travaux du GIEC Normand sur le thème « Haies et bocages face au changement climatique », les initiatives des acteurs locaux (PNR, départements, chambre d'agriculture régionale, CAUE, etc.), ainsi que les attentes de nombreux acteurs pour l'élaboration d'une liste régionale, ont conduit à entreprendre des travaux visant à élaborer une réflexion commune et partagée. Par ailleurs, la constitution de cette liste à l'échelle Normande est l'occasion de mettre à jour les listes validées précédemment, par les CSRPN de Haute-Normandie et Basse-Normandie (réalisées en 2013). La production de cette liste, réalisée en partenariat entre l'ANBDD et le CBN s'appuie sur des critères scientifiques liés aux espèces végétales et sur le résultat de consultations organisées par la Région Normandie auprès des principaux acteurs de la plantation de haies champêtres.

La méthodologie pour la sélection des espèces repose sur les critères suivants :

- Les espèces sélectionnées sont principalement des **espèces ligneuses, indigènes de la région Normandie** (= issue du cortège originel du territoire, issues d'une coévolution avec le sol, le climat, les usages, et les autres espèces de la faune et de la flore régionale). Par convention, il s'agit des espèces dont la présence est attestée ou présumée comme telle avant les années 1 500 (cette période marque le début des grands flux intercontinentaux des espèces). Quelques exceptions ont été faites pour des espèces, non indigènes de Normandie mais largement répandues et bien implantées dans la région, faisant partie du patrimoine des haies dans certains secteurs de la région (ex : If, Noyer commun).
- Afin de s'adapter aux évolutions climatiques actuelles et futures, quelques **espèces indigènes de régions adjacentes**, adaptées aux futures conditions climatiques, et **en expansion spontanée de leur aire de répartition** ont également été intégrées à la liste (ex : le Chêne Tauzin, le Tamaris de France, le Cormier).
- Les **espèces exotiques envahissantes** de Normandie, des régions adjacentes, ou du reste du territoire français **n'ont pas été retenues**.
- La restriction de la liste aux espèces indigènes a pour objectif d'éviter toute introduction d'espèce pouvant s'avérer exotique envahissante ou porteuse de pathogènes et de conserver une forte naturalité au bocage normand, en cohérence écologique avec le reste de la faune et de la flore régionale. L'introduction massive d'espèces thermophiles méditerranéennes à subméditerranéennes trop précocement, permettrait vraisemblablement la « culture de nouveaux arbres », mais risquerait de provoquer des chocs pour les écosystèmes normands dans leur globalité, d'accélérer la perte de biodiversité et de

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 2 rue Saint-Sever - 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

limiter les potentialités d'adaptation des espèces indigènes. Par ailleurs, les espèces des haies normandes sont déjà diversifiées et comptent des espèces déjà bien présentes sur les climats les plus thermophiles français (ex : le prunelier, l'érable champêtre, le cornouiller sanguin, le noisetier, etc.). Une large proportion des espèces de haies de Normandie peut déjà répondre à un scénario climatique de + 3° C.

- Certaines espèces typiques des haies et bien représentées dans les haies normandes n'ont pas été intégrées, considérant qu'elles pourraient s'installer spontanément. Il s'agit des lianes (clématite, lierre, etc.) et des ronces. Pour éviter l'implantation de cultivars horticoles, les « petits fruitiers » (framboisiers, groseillers, etc.) n'ont pas non plus été intégrés.

- Certaines espèces présentent des problèmes sanitaires en Normandie (maladie ou pathogènes). Le choix n'a pas été fait de les éliminer de la liste, mais de les conserver *a minima* en strate arbustive ou dans certaines conditions (Orme champêtre, Frêne, Aulne).

- Certaines espèces risquant d'être moins adaptées au climat à venir ont été conservées dans la liste, en les préconisant pour les stations les plus fraîches de la Région, (ex : le Hêtre). Eviter de les planter risquerait d'accélérer leur disparition et de limiter leur adaptation.

- Les espèces très rares et/ou bénéficiant d'un statut de protection n'ont pas été sélectionnées (à l'exception d'une proposition : *Sorbus aria*, espèce très bien adaptée aux évolutions climatiques sur les stations les plus thermophiles de la Région).

L'ensemble de ses critères permettent d'aboutir à une liste de 68 espèces, présentées en annexe 1.

Il est rappelé que cette liste constitue un outil d'aide à la décision pour les projets de plantation. Elle est libre d'utilisation et d'adaptation pour les territoires, sans portée réglementaire, et est destinée uniquement aux haies champêtres. Il est souligné également que cette liste ne se substitue pas au nécessaire accompagnement par des structures professionnelles spécialisées dans le montage de projets de plantation de haies (choix de l'implantation, dimensionnement, étapes de plantation, entretien post-plantation,)

La Région Normandie a souhaité consulter le CSRPN pour valider scientifiquement cette première proposition de liste d'espèces de haies champêtres à l'échelle normande.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de liste d'espèces pour les haies champêtres de Normandie et valide les critères de sélection proposés.

Dans le détail, le CSRPN propose d'apporter les corrections suivantes au projet de liste :

- *Acer pseudoplatanus* L. maintient dans la liste mais avec les restrictions suivantes : pas de plantation dans le département de la Manche où il est susceptible de poser des problèmes (secteur de Cerisy, dunes). Usage de façon secondaire compte tenu de son statut (niveau 3) dans la liste des EEE ; à intégrer dans une liste à part

- *Cornus sanguinea* L. subsp. *sanguinea* uniquement limité à la sous-espèce indigène ;

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 2 rue Saint-Sever - 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

- *Populus nigra subsp. betulifolia* (Pursh) W.Wettst. uniquement limité à la sous espèce indigène ;

- *Prunus cerasus* L. avec restrictions. Usage de façon secondaire compte tenu de son statut dans la liste des EEE (à surveiller) ; à intégrer dans une liste à part ;

- *Sorbus aria* (L.) Crantz avec restriction. Uniquement dans le 14, 50, 61, compte tenu de son statut de protection dans le 76 et le 27. En attendant une révision de son statut lors de la révision de la liste des espèces protégées de Normandie. À intégrer dans une liste à part ;

Les espèces suivantes ont été évaluées mais non retenues, *Acer monspessulanum* L., *Quercus ilex* L., Orme hybrides (*Ulmus Lutece*® Nanguen, *Ulmus minor* Vada®, etc.).

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

ANNEXE : liste des espèces bocagères de Normandie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat		Restrictions ou précautions	Validation CSRPN Espèces
		Normandie	Commentaires et indigénat dans les régions limitrophes		
<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre	I			
<i>Acer platanoides</i> L.	Érable plane	NI	Introduit en Normandie, mais introduction très ancienne et naturalisation fréquente (notamment en vallées de Seine et de l'Eure)	Bonne substitution à <i>Acer pseudoplatanus</i> dans les secteurs où ce dernier ne serait pas recommandé.	OK
<i>Acer pseudo-platanus</i> L.	Érable sycomore ; Sycomore	NI	Introduction très ancienne en Normandie, espèce largement naturalisée et mêlée à la flore indigène. Considéré d'indigénat probable dans la région adjacente des Haut-de-France, et dans l'ancienne Haute-Normandie.	Espèce exotique envahissante potentielle en Normandie aujourd'hui en priorité 3 (=non prioritaire. Espèce ne répondant pas aux critères d'intégration à la liste a priori. Mais peu de risque qu'il passe en niveau 2. Quelques cas d'envahissement en massif forestier ont été relevés. A ce jour, aucun cas d'envahissement n'a été relevé en bocage (que ce soit en prairie ou en culture). Déjà présent dans de nombreuses haies, espèce qui pourrait se substituer au Frêne (écologie assez simi-	Avec restrictions. Pas dans le département de la Manche. De façon secondaire compte tenu de son statut dans la liste des EEE. à mettre sur une liste à part

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat		Restrictions ou précautions	Validation CSRPN Espèces
		Normandie	Commentaires et indigénat dans les régions limitrophes		
				laire). A exclure du département de la Manche où il pourrait potentiellement être envahissant en massif dunaire. Espèce toxique pour les chevaux.	
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	I		Sensible au <i>Phytophthora alni</i> , éviter l'introduction du taxon dans les secteurs contaminés.	OK
<i>Amelanchier ovalis</i> Medik.	Amélan-chier commun	I		Arbuste très rare dans la région (cantonné à la vallée de la Seine), d'origine méditerranéenne, très bien adapté aux sols filtrants et calcaires et aux conditions thermophiles. Intérêt floristique.	OK
<i>Berberis vulgaris</i> L.	Épine-vinette	I			
<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verru-queux	I			
<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubes-cent	I			
<i>Buxus sempervi-rens</i> L.	Buis	II	Indigénat incertain en Région, mais assez largement ré-pandu en Norman-die calcaire, natu-ralisé dans les boi-sements et fourrés calcicoles.	Toxicité pour les animaux, Sensible aux attaques de la Pyrale du buis. Planta-tion ancienne dans les haies normandes, de fa-çon ponctuelle.	OK
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme com-mun	I			
<i>Castanea</i>	Châtaignier	I			

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat		Restrictions ou précautions	Validation CSRPN Espèces
		Normandie	Commentaires et indigénat dans les régions limitrophes		
<i>sativa</i> Mill.					
<i>Cornus mas</i> L.	Cornouiller mâle				
<i>Cornus sanguinea</i> L. subsp. <i>sanguinea</i>	Cornouiller sanguin (s.l.)				Uniquement limité à la sous espèce indigène
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier commun				
<i>Crataegus germanica</i> (L.) Kuntze	Néflier				
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	Aubépine à deux styles (s.l.)				
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style				
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais				
<i>Euonymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe				
<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre			Taxon potentiellement sensible aux prochaines conditions climatiques, à réserver aux stations fraîches du territoire, afin	OK

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat		Restrictions ou précautions	Validation CSRPN Espèces
		Normandie	Commentaires et indigénat dans les régions limitrophes		
				de conserver les potentialités adaptatives de l'espèce. La Normandie pourrait constituer la future limite de l'aire de répartition de l'espèce.	
<i>Frangula alnus</i> Mill.	Bourdaine	I			
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl	Frêne à folioles étroites (s.l.)	I		Sensible à la Chalarose du Frêne (<i>Chalara fraxinea</i>), à déconseiller en haut jet mais peut se maintenir en strate arbustive.	OK
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	I		Très sensible à la Chalarose du Frêne (<i>Chalara fraxinea</i>), à déconseiller en haut jet mais peut se maintenir en strate arbustive.	OK
<i>Hippophae rhamnoides</i> L.	Argousier	I			
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	I			
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun	NI	Cultivé de longue date en Normandie, largement naturalisé, et bien présent dans les vallées de la Seine, de l'Eure, de l'Epte.	Présence ponctuelle dans les haies de Normandie. Surtout planté pour les fruits, en haut jet.	OK
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	I			
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	I			

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat		Restrictions ou précautions	Validation CSRPN Espèces
		Normandie	Commentaires et indigénat dans les régions limitrophes		
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Camérisier	I			
<i>Malus sylvestris</i> Mill.	Pommier	I			
<i>Populus nigra</i> subsp. <i>betulifolia</i> (Pursh) W.Wettst.	Peuplier noir	I?			Uniquement limité à la sous espèce indigène
<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble ; Tremble	I			
<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Merisier	I			
<i>Prunus cerasus</i> L.	Griottier	NI	Cultivé de longue date dans les vergers et naturalisation vraisemblable sur les secteurs thermophiles. Considéré comme non indigène mais présent sur les secteurs les plus thermophiles de la Région.	Taxon hors de la liste des espèces exotiques envahissantes de Normandie mais doté d'un statut de veille (à surveiller). Caractère envahissant soupçonné dans quelques petits secteurs d'ex Basse-Normandie. Intégration à la liste non recommandée d'après ce critère, mais taxon déjà très présent, d'origine continentale, très bien adapté à la chaleur, présentant un intérêt pour les fruits et les fleurs.	Avec restrictions. De façon secondaire compte tenu de son statut dans la liste des EEE. à mettre sur une liste à part
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Bois de Sainte-Lucie	I			

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat		Restrictions ou précautions	Validation CSRPN Espèces
		Normandie	Commentaires et indigénat dans les régions limitrophes		
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	I			
<i>Pyrus communis</i> L.	Poirier	I			
<i>Pyrus cordata</i> Desv.	Poirier à feuilles en cœur	I			
<i>Quercus petraea</i> (Matt.) Liebl.	Chêne sessile ; Rouvre	I			
<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent	I			
<i>Quercus pyrenaica</i> Willd.	Chêne tauzin ; Chêne noir	NI	Indigène en région Bretagne, Pays de la Loire, Centre.	Taxon très bien adapté aux changements climatiques, en expansion, arrivée spontanée en Normandie à prévoir à court terme. Espèce pouvant se substituer aux Chênes pédonculés et sessiles, plus sensibles aux changements climatiques à venir.	OK
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	I			
<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	I			
<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	I			
<i>Rosa canina</i> L.	Rosier des chiens (s.str.)	I			
<i>Rosa mi-</i>	Rosier à petites	I			

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat		Restrictions ou précautions	Validation CSRPN Espèces
		Normandie	Commentaires et indigénat dans les régions limitrophes		
<i>crantha</i> Borrer ex Sm.	fleurs				
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	I			
<i>Salix atrocinerea</i> Brot.	Saule roux	I			
<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	I			
<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	I			
<i>Salix fragilis</i> L.	Saule fragile	I			
<i>Salix purpurea</i> L.	Saule pourpre	II	Indigénat incertain en Normandie, surtout en dehors de la Vallée de la Seine, indigène en régions Centre Val de Loire, Ile-de-France et Haut-de-France	Espèce pionnière, adaptée aux changements climatiques en zone humide, très utilisée en génie végétal. A réserver aux ripisylves.	OK
<i>Salix triandra</i> L.	Saule à trois étamines ; Saule amandier	I			
<i>Salix viminalis</i> L.	Saule des vanniers ; Osier blanc	I			
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	I			
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	Alouchier	I		Espèce protégée régionale dans la liste de l'ex Haute-Normandie, Intégration à la liste non recommandée d'après ce critère, mais	Avec restriction. Uniquement dans le 14, 50,

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat		Restrictions ou précautions	Validation CSRPN Espèces
		Normandie	Commentaires et indigénat dans les régions limitrophes		
				taxon très bien adapté aux changements climatiques, notamment sur les secteurs calcicoles, résistants à la sécheresse et à la chaleur. Autorisée uniquement sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime (Taxon à discuter (et nécessitant une validation spécifique du CSRPN))	61. De façon secondaire compte tenu de son statut de protection dans le 76 et le 27. à mettre sur une liste à part
<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseaux	I			
<i>Sorbus domestica</i> L.	Cormier	NI	Indigène en régions Ile de France, Pays de la Loire, Centre et Bretagne. Semble en expansion, mais non avérée.	Autrefois cultivé pour ses fruits et son bois (espèce délaissée au profit du Pommier), localement naturalisé en Normandie (Eure) Taxon très bien adapté aux changements climatiques.	OK
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Alisier	I			
<i>Tamarix gallica</i> L.	Tamaris de France	NI	Indigène en régions Pays de la Loire et Bretagne.	Taxon très bien adapté au changement climatique sur le littoral, en expansion, arrivée spontanée en Normandie probable à très court terme. A réserver exclusivement au littoral.	OK
<i>Taxus baccata</i> L.	If commun ; If	NI	Largement répandu sur l'ensemble de la région Norman-	Taxon faisant partie du patrimoine des haies de Normandie, plantation très	OK

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat		Restrictions ou précautions	Validation CSRPN Espèces
		Normandie	Commentaires et indigénat dans les régions limitrophes		
			die, considéré comme indigène dans certains secteurs (basses vallées de la Seine, de la Risle et de l'Andelle)	ancienne, présent de façon ponctuelle. Toxicité avérée pour les humains et les animaux.	
<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles	I			
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à larges feuilles (s.l.)	I?	Indigénat incertain, mais largement répandu dans la région Normandie, souvent subspontané, particulièrement dans les vallées de l'Eure et de la Seine	Bien adapté aux changements climatiques, mais à réserver aux sols bien drainés	
<i>Ulex europaeus</i> L.	Ajonc d'Europe (s.l.)	I			
<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Orme des montagnes	II	Indigénat incertain en Normandie, mais bien implanté dans le nord de la Normandie, indigène dans les régions Hauts-de-France et Ile-de-France.	Indigénat incertain, mais présentant une sensibilité moins forte à la graphiose de l'Orme que <i>Ulmus minor</i> . Taxon déjà en situation très septentrionale de son aire de répartition, très sensible aux changements climatiques à venir. A réserver aux stations les plus fraîches du territoire, afin de conserver des populations locales.	OK
<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	I		Taxon très sensible à la graphiose de l'Orme, à réserver pour la strate ar-	

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat		Restrictions ou précautions	Validation CSRPN Espèces
		Normandie	Commentaires et indigénat dans les régions limitrophes		
				bustive	
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	I			
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viorne obier	I			
<i>Taxons évalués mais non retenus</i>					
<i>Acer monspesulanum</i> L.	Erable de Montpellier	NI	Indigène en Bretagne, Pays de Loire, Centre, en expansion vers le nord.	Taxon pouvant potentiellement intégrer la liste selon les critères retenus, très bien adapté aux changements climatiques à venir, arrivée spontanée en Normandie probable, mais ne présentant pas d'intérêt supérieur à l'érable champêtre, également très bien adapté à la Normandie et aux changements climatiques. L'objectif est plutôt de réhabiliter l'érable champêtre, aujourd'hui sous utilisé dans les plantations de haies.	OK non retenu
<i>Quercus ilex</i> L.	Chêne vert	NI	Indigène en région Pays de la Loire, dans le département limitrophe de la Mayenne (et de la Vendée). En expansion vers le nord.	Taxon pouvant potentiellement intégrer la liste selon les critères retenus, très bien adapté aux changements climatiques à venir, mais présentant de fortes différences écologiques et morphologiques avec la flore normande. Petites feuilles persistantes, sensible aux vents hivernaux et aux sols en-	OK non retenu

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat		Restrictions ou précautions	Validation CSRPN Espèces
		Normandie	Commentaires et indigénat dans les régions limitrophes		
				gorgés. Réserver son intégration à la liste, ultérieurement. Avis défavorable du groupe de travail haie.	
Orme hybrides (Ulmus Lutece [®] , Nanguen, Ulmus minor Vada [®] , etc.)	Orme de Lutèce (Ulmus Lutece [®] Nanguen), Orme vada (Ulmus minor Vada [®])				OK non retenu